



Commission des Terrains et Equipements Sportifs

PROCES-VERBAL

Réunion du 08/01/2026

Président de séance : M. Patrick ALEXANDRE

Présents : MM. Olivier FOURRIER, Nuno MIGUEL, Philippe SURMON, Jacques MENDY et Gilles POSTERNAK

PV des commissions

Le président de la commission précise les terrains et installations d'éclairage du District de Paris qui figureront dans les procès-verbaux fédéraux et/ou régionaux arrêtés à la fin du mois de janvier 2026.

Les visites effectuées

Les membres de la commission présentent les visites qu'ils ont effectué depuis la dernière réunion :

*Stade LADOUMEGUE 1 (NNI-751190101)

*Stade de la PLAINE (NNI-751150203)

Ils font également le point sur les visites à réaliser :

*Stade Alain MIMOUN : Nuno MIGUEL assisté de Gilles POSTERNAK

*Stade FILLETES BIS : Philippe SURMON assisté de Nuno MIGUEL

Le président de la commission indique les installations qui présentent des difficultés pour les contrôles. Les membres de la commission donnent mandat au Président pour échanger avec le responsable des services de la ville de PARIS sur la façon de solutionner ces difficultés. Les installations concernées sont entre autres : la PLAINE (orientation des mats), DALMASSO (la nature de lampes posées par la société), et les 3 terrains de LENGLEN.

Les membres de la commission ne disposant pas d'accès à STADIUM pour les installations situées hors du territoire parisien (Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne) prendront contact avec leurs homologues compétents afin de traiter les situations relatives aux installations implantées notamment à Tremblay, Choisy, Créteil ou Bobigny, et utilisées par des clubs parisiens.

La fiche de remboursement

La commission valide son modèle de fiche de remboursement et précise les modalités ; à la fin de chaque trimestre chaque membre remplira individuellement sa fiche qui sera validée par le président avant d'être transmise aux services de la LPIFF.

RAPPEL : Les indemnisations se feront sur la base du forfait sans indemnité des frais kilométriques. Cette décision sera proposée au vote du comité directeur de février 2026.

DECISION DE LA COMMISSION

Courant mars 2026, la commission adressera à tous les clubs du district la situation des dates d'échéances pour les terrains et les éclairages.

DEMANDE DE LA COMMISSION

La commission demande aux clubs utilisateurs des installations, aux arbitres, aux délégués lorsqu'ils constatent une anomalie concernant les installations (terrains éclairages d'adresser un rapport en direction du district)

Prochaine réunion : Vendredi 6 mars 2026

Président de séance,
Patrick ALEXANDRE

Secrétaire de séance,
GILLES POSTERNAK

Destinataires :

- Président COMMISSION FÉDÉRALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES
- Président COMMISSION REGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES
- Président COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES SEINE ST DENIS
- Président COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES VAL DE MARNE
- Responsable de la Ville de PARIS